

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon s'est rendue propriétaire, en vue de l'ouverture de la partie ouest du boulevard périphérique de Saint Genis Laval, d'un certain nombre de terrains représentant plus de la moitié de la superficie d'emprise du projet.

Ce dernier a, depuis lors, fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 15 juin 1995.

Les négociations poursuivies avec les propriétaires des autres immeubles concernés par cette opération de voirie viennent d'aboutir à un nouvel accord.

En effet, la société DUFIMM a accepté de céder une parcelle de 2 015 mètres carrés située rue des Martyrs à Saint Genis Laval.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise au prix de 62 500 F admis par le service des domaines et comprenant une indemnité de remploi de 12 500 F ;

B - Propose d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 15 juin 1995 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 564 - dossier 0027.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,